Nº 62784

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI

modifiant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(17.5.2011)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 9 mai 2011 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

modifiant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 5 mai 2011 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 8 avril 2011 et 3 mai 2011;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 17 mai 2011.

Le Secrétaire général, Marc BESCH Le Président, Georges SCHROEDER